

Société Civile immobilière « 1MMOBURO » au capital de 1.000,00 €
Siège à CALVISSON (30420) 8 rue des Marchands
RCS NIMES 837 701 804

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le vingt-trois octobre
A CALVISSON au siège de la société,
Sur convocation régulière de la gérance, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire
l'ensemble des associés, sur l'ordre du jour ci-après.

Les associés présents sont :

- Monsieur Cédric TROSSIER titulaire de 334 parts sociales en pleine propriété,
numérotées de 1 à 334,
CI 334
- Monsieur Michel FREILE titulaire de 333 parts sociales en pleine propriété, numérotées
de 335 à 667,
CI 333
Madame Stéphanie POMA titulaire de 333 parts sociales en pleine propriété, numérotées
de 668 à 1000,
CI 333
Total égal au nombre de parts composant le capital social :
CI 1000 parts sociales
Soit l'ensemble des associés, représentant l'intégralité des parts sociales.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yann VICENTE, gérant, ci-après dénommé le
Président, qui constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement
délibérer.

Les associés sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance des documents mis à leur
disposition :
- le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que les documents et informations prévus par les dispositions
législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le
délai fixé par lesdites dispositions.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Démission de Monsieur Yann VICENTE de sa qualité de gérant, et nomination de
Monsieur Cédric TROSSIER en qualité de nouveau gérant.**
- 2 – Pouvoirs.**

RESOLUTIONS

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution – Démission de Monsieur Yann VICENTE de sa qualité de gérant, et nomination de Monsieur Cédric TROSSIER en qualité de nouveau gérant.

Le gérant susnommé présente à l'instant même aux associés de la société la démission de ses fonctions de gérant de ladite société, à compter de ce jour.

Les associés prennent acte de cette démission, sous réserve du quitus de sa gestion qui sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale approuvant les comptes du présent exercice.

Ils décident, à l'unanimité, de nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant : Monsieur Cédric TROSSIER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Pouvoirs.

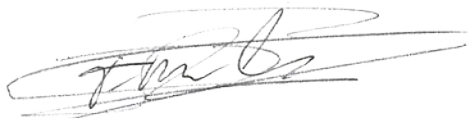
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité au greffe du tribunal de commerce de NIMES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

Et tous les associés présents ont signé le présent procès-verbal valant feuille de présence.

Freile Michel



Poma Stéphanie



Trossier Cédric



Yann VICENTE

